

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 mars 2024

Nombre de membres afférents : 18
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la Convocation : 07/03/2024
Date d'affichage : 07/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le douze mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME- Laure DUCHAMP- David MAGNET- Marylin MOUTET- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Nathalie MARECHAL- Joël MALIGNIER- Daniel PEYROL

Excusés : Alexandra CHABANIS- Jean GRANGER- Céline POIRRIER- Véronique AUGIZEAU- Christophe GRANGER (pouvoir donné à Jean- Michel GAMORE)- GAUTHIER Laurent (pouvoir donné à Mylène DELORME) et Jean- Luc MONTAGNER (pouvoir donné à Joël MALIGNIER)

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

Délibération 2024- 024: Autorisation de signer l'acte authentique d'achat de la parcelle ZE 195

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'occasion des travaux d'aménagement du centre- bourg, il a été constaté que le terrain appartenant aux consorts AYME allait au-delà de la clôture de la propriété.

Ainsi, l'objet de la présente délibération est de régulariser l'usage comme suit :

Les Consorts Ayme acceptent de céder la parcelle ZE 195 à la Commune à l'Euro symbolique mais demande la constitution d'une servitude de stationnement (2 places) pour les propriétaires de la maison sise au 6 Route d'Espeluhe (ZE 38).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE l'acquisition de la parcelle ZE 195 au prix susmentionné et la signature de l'acte authentique y afférent

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à l'acquisition de la parcelle susmentionnée dont l'acte notarié, lequel est confié à l'étude de Maîtres GARDEN et SOYER, les frais de notaire seront pris en charge par la Commune.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Yves COURBIS

Maire



Mylène DELORME

Secrétaire de séance